

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne -

Rapport n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2015		Chapitre : Article :

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

La décision modificative numéro 1 est traditionnellement une décision modificative d'ajustement pour permettre de clôturer l'exercice et de traduire budgétairement les décisions prises lors du Conseil d'administration.

La section de fonctionnement ne comporte que deux mouvements destinés à virer à la section d'investissement des crédits initialement prévus en fonctionnement pour permettre le paiement de la subvention pour le centre de secours de Fesmy-le-Sart. Ces deux mouvements s'équilibrent et le total des inscriptions pour la section est à  $0 \in$ 

En section d'investissement, la section s'équilibre à 9 071,67 € en dépenses et recettes destinés à inscrire la subvention de Fesmy-le-Sart pour 7 964,17 € et deux mouvements d'ordre (764,48 € et 343,02 €) pour rectifier des écritures. Les autres mouvements sont des ajustements d'inscriptions de crédits sur différentes imputations ou entre les opérations de l'autorisation de programme travaux pérennes. Ils s'équilibrent entre eux.

Le détail des mouvements est repris dans le tableau joint en annexe au rapport.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 7;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte la décision modification n° 1.

Le Président,

**Nicolas FRICOTEAUX** 



## Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Délibération nº 7

Conseil d'Administration du 8 décembre 2015

#### GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

PREFECTURE DE L'AISNE

Chapitre : Article :

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affiché le

0 4 JAN. 2016

Le 8 décembre 2015 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 12 novembre 2015, s'est réuni dans la salle des débats de l'Assemblée départementale à l'hôtel du Département à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

#### Etaient présents :

#### I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Jean-Paul ROSELEUX représentant Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Mme Monique BRY.

#### II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne.

#### III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

M. le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers

M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier

M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers

**Excusé(s)**: MM. Antoine LEFEVRE, Alain CREMONT, Noël LECOULTRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY.

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,

MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M<sup>me</sup> Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

#### **DECISION MODIFICATIVE Nº 1**

Vu le rapport n° 7;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modification n° 1.

Le Président,
Nicolas FRICOTEAUX

## Synthèse des inscriptions Décision modificative numéro 1 de 2015

## Dépense

### **Fonctionnement**

Imputation	Intitulé imputation	type	montant DM
023	Virement à la section d'investissement	Ordre	7 964,17 €
61522	Bâtiments	Réel	-7 964,17 €
			0,00€

### Investissement

imputation	intitulé imputation	type	montant
2041	Subvention d'équipement	Réel	7 964,17 €
21311	Bâtiments administratifs	Ordre	764,48 €
21532	Réseaux d'alerte	Réel	107 843,16 €
2188	Autres	Réel	855,00 €
231351	Bâtiments publics	Réel	-8 961,96 €
231532	Réseaux d'alerte	Réel	-108 698,16 €
231735	installation générale	Réel	8 961,96 €
281735	amortissements installations	Ordre	343,02 €
			9 071,67 €

### Recette

### Investissement

Imputation	intitulé imputation	type	montant
021	Virement à la section de fonctionnement	Ordre	7 964,17 €
231735	installation générale	Ordre	764,48 €
281311	amortissement batiments administratifs	Ordre	343,02 €
			9 071,67 €